

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

| | | |
|----------|-------------------|-------------------|
| Lundi | 10 h 30 - 12 h 00 | 15 h 30 - 18 h 00 |
| Mardi | 10 h 30 - 12 h 00 | 15 h 30 - 17 h 00 |
| Mercredi | 10 h 30 - 12 h 00 | Fermé |
| Jeudi | 10 h 30 - 12 h 00 | 15 h 30 - 17 h 00 |
| Vendredi | 10 h 30 - 12 h 00 | Fermé |

JOURNAL COMMUNAL

N° 17 | JUIN 2025

ÉDITORIAL

Année intense pour le Conseil municipal et année électorale



*Chères lectrices,
chers lecteurs,*

Et oui, nous sommes déjà dans la dernière année de la législature 2022–2025. Les quelques mois avant les élections ne sont jamais vraiment faciles pour le Conseil municipal. Il est toujours difficile de savoir s'il faut traiter tous les dossiers avant un éventuel changement d'équipe ou plutôt laisser la nouvelle composition du Conseil municipal reprendre les dossiers.

Cette année 2025 est et sera intense, en particulier au niveau des décisions financières. Beaucoup de dossiers et projets arrivent dans leur phase concrète et il s'agira de voter les crédits d'investissements correspondants. En juin, le projet de nouvelle piste de mobilité douce, ainsi qu'un cautionne-

ment à Energies Court SA pour le chauffage à distance seront soumis à l'Assemblée municipale.

Dans la deuxième partie de l'année, nous espérons pouvoir soumettre aux urnes le crédit relatif au projet de rénovation et d'agrandissement de la halle de gymnastique. L'étude du projet de nouvelle déchetterie devrait aussi aller de l'avant dans les prochains mois. La nouvelle équipe du Conseil municipal pour les années 2026-2029 pourra ainsi travailler concrètement sur la réalisation des projets.

De plus, cette année nous prendrons congé de notre Secrétaire municipal, Monsieur Bastien Eschmann. Après dix ans de collaboration avec la Municipalité de Court, il a décidé de relever un nouveau défi professionnel. Nous le remercions vivement pour sa loyauté, son

esprit d'équipe, son travail remarquable tout au long de ces années et lui souhaitons le meilleur pour l'avenir. Le Conseil municipal recherche actuellement la personne idéale pour son remplacement.

En novembre auront lieu les élections à la Mairie, au Conseil municipal, à la Commission scolaire, à la Présidence et au Secrétariat de l'Assemblée municipale. Il est toujours intéressant de voir qui est prêt à s'engager pour partager ses compétences, donner de son temps et son énergie pour la commune. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 17 octobre 2025. À vos réflexions...

Je remercie toutes les personnes qui s'impliquent d'une manière ou d'une autre pour notre village et je vous souhaite une belle fête du village et un bel été.

Nathalie Schranz, Maire de Court



À Court de livres



Dans cette édition du journal communal, nous nous penchons sur le projet réalisé par une jeune habitante de Court, Elise Känzig, scolarisée en 11^e année Harmos à l'école secondaire du Bas de la Vallée.

André Steiner (AS): Bonjour Elise, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Elise Känzig (EK): Je m'appelle Elise Känzig, j'habite à Court et je fréquente l'école secondaire du Bas de la Vallée. Je suis actuellement en 11^e année Harmos. Je projette d'effectuer un apprentissage d'employée de commerce.

AS : Pouvez-vous nous en dire plus sur votre projet intitulé « À Court de livres » ?

EK: « À Court de livres » est une boîte à livres placée dans le village de Court, sur le parking du Temple, à côté de la caissette à journaux «Le Matin Dimanche». Chaque élève de 11^e année Harmos doit réaliser un projet individuel. J'y ai consacré presque 50 heures. Pour me suivre dans ce projet, c'est mon maître de classe, François Carpio, qui était mon réviseur.

AS: Pourquoi avez-vous choisi de développer ce projet ?

EK: Je souhaitais proposer un projet accessible et utile à tous. Il n'y a pas de telle boîte dans le village et par conséquent, c'était l'occasion d'en créer une. Je lis beaucoup et j'ai voulu permettre à la population de découvrir de nouveaux livres sans forcément devoir en acquérir.

Elise Känzig trouvait très important d'établir un règlement pour l'utilisation de la boîte à livres. En effet, si chacun peut se servir librement d'un livre, il est important de le remettre ensuite en place. En outre, l'idée de cette boîte n'est pas de permettre aux gens de venir déposer de nouveaux livres. Elise Känzig gère cette boîte avec la responsable de la bibliothèque du village, Johanna Aebischer.

AS: Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste un projet individuel ?

EK: Chaque élève dispose d'une leçon par semaine pour son propre projet individuel. Cette leçon permet aux élèves de développer des compétences transversales à travers l'élaboration d'un projet d'ordre général ou en lien avec leur future formation professionnelle. Les élèves sont guidés par un enseignant dans le



choix du sujet, dans leur démarche et dans l'élaboration des contenus.

La leçon de projet individuel vise essentiellement les objectifs suivants:

- Apprendre à travailler de manière autonome;
- Construire son projet de manière aussi indépendante que possible;
- Présenter le produit de son travail;
- Expliquer sous forme d'un document, la démarche suivie, la recherche menée et les réponses qui y sont apportées.

En conclusion, Elise Känzig a beaucoup aimé réaliser ce projet. Les étapes de réalisation de la boîte à livres étaient intéressantes et variées. Elle trouve stimulant de réaliser un projet utile pour la population du village. Félicitations et bravo à Elise Känzig pour ce joli travail. N'hésitez pas à utiliser cette boîte...

André Steiner, Conseiller municipal en charge du dicastère «Écoles et jeunesse»

Nouveau camion tonne-pompe

Le corps des sapeurs-pompiers (CSP) Montoz est formé de volontaires prêts à secourir et assister leurs concitoyens. Ces femmes et ces hommes généreux et dévoués se consacrent à cette mission avec compétence, en parallèle de leur vie privée et professionnelle.

Ils font partie des premiers secours, des renforts dès le début de l'urgence et répondent présents à chaque alerte avec détermination et professionnalisme.

Que ce soit pour lutter contre les flammes, pour secourir des vies, ou pour apporter du réconfort dans les moments les plus sombres, ils font preuve de courage et de dévouement.

Dans ce cadre et afin que l'équipement à disposition du CSP Montoz soit en adéquation avec les missions à mener, un nouveau fourgon tonne-pompe, à la pointe de la technologie, vient d'être acquis. Ce dernier remplace l'ancien camion, qui, depuis 2003, a été un fidèle compagnon lors de nombreuses interventions et missions.

Le Commandant André Gyger, l'état-major et l'ensemble du corps se font donc une joie de pouvoir vous inviter le **samedi 6 septembre prochain** à l'occasion d'une journée portes ouvertes et de l'inauguration officielle du nouveau fourgon tonne-pompe. Ce sera l'occasion de pouvoir découvrir ce nouveau

véhicule, mais aussi d'échanger avec les pompiers dans un cadre amical et convivial.

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date dans vos agendas. De plus amples détails vous parviendront en temps voulu par le biais d'un tout-ménage.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement l'ensemble des pompiers du corps pour leur dévouement au service de la population et nous leur exprimons notre plus profonde gratitude. Nous leur souhaitons de poursuivre l'accomplissement de leur mission avec la même ardeur et la même détermination.

*Tatiana Schaller
Conseillère municipale en charge du dicastère «Sécurité et hygiène»*



Prochaine Assemblée municipale

Quand ? Lundi 16 juin 2025, à 20 heures

Où ? Centre communal (grande salle)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2024
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 680'000.00 pour l'aménagement d'une piste de mobilité douce reliant la gare (Sud des voies) à la zone industrielle de Chaluet (secteur de la Nancoran)
3. Discuter et approuver le fait que la Municipalité de Court cautionne la société Energies Court SA à hauteur d'un montant maximal de CHF 3'000'000.00, à condition que la Bourgeoisie de Court cautionne, à son tour, un montant
4. Discuter et approuver une modification du règlement sur la constitution d'un financement spécial visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement
5. Discuter et approuver le nouveau règlement sur la constitution d'un financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments scolaires (collèges) annulant et remplaçant le règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien du bâtiment du grand collège
6. Discuter et approuver l'abrogation du règlement concernant le financement spécial relatif au renouvellement et à l'entretien du parc informatique de l'administration communale
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif au crédit d'engagement de CHF 2'500'000.00 bruts pour la réfection complète des routes communales, le remplacement de l'éclairage public, ainsi que la réfection et le remplacement du réseau d'assainissement (eaux usées et pluviales), dans les secteurs suivants: «Sous-Graiterie», «route de Chaluet», «chemin de la Nancoran» (crédit d'engagement approuvé aux urnes le 13 juin 2021)
8. Communications du Conseil municipal
9. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2024 (point 1), la modification du règlement sur la constitution d'un financement spécial visant à soutenir des initiatives privées et publiques prises en faveur de l'environnement (point 4) et le projet de nouveau règlement sur la constitution d'un financement spécial relatif à l'entretien des bâtiments scolaires (collèges) (point 5) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

DURABILITÉ

Chauffage à distance à Court

Ça prend forme !

Une étape a été franchie et c'est avec plaisir que le conseil d'administration d'Energies Court SA informe la population que la demande de permis de construire pour le chauffage à distance au bois (CAD) a été déposée et qu'aucune opposition n'a été formée durant la mise à l'enquête publique. Avant de recevoir le permis, il s'agit d'attendre l'aval manquant de certaines instances.

Nous remercions tous les propriétaires pour leur confiance et qui ont déjà signé leur contrat de fourniture de chaleur. En effet, près de 80 % du quota nécessaire a été atteint. Beaucoup sont encore en cours et nous continuons les démarches afin d'arriver aux 1000 kW nécessaires pour pouvoir entrer dans la phase de réalisation de la première étape et ainsi donner les premiers coups de pioche.



Energies Court SA

La première étape concerne principalement les quartiers de Sous-Graiterie / route de Chaluet, la route cantonale et certains quartiers à son Nord, puis le quartier de la Valle. Il est important de rappeler aux propriétaires bordant la route cantonale que cette dernière ne pourra être réouverte une fois les travaux terminés et ce avant un délai minimal de dix ans, ou alors avec un surcoût conséquent pour les propriétaires.

Tous les propriétaires intéressés qui ne se seraient pas encore annoncés sont cordialement invités à le faire auprès de Jenny Léchet qui se tient à disposition de la population par courriel à l'adresse admin@energiescourt.ch ou par téléphone au 077 808 33 03.

Energies Court SA
Jenny Léchet

Un cautionnement, c'est quoi ?

Les citoyennes et citoyens réunis en Assemblée municipale le 16 juin 2025 seront appelés à valider un cautionnement au profit de la société Energies Court SA (société appartenant exclusivement à la Municipalité et à la Bourgeoisie de Court). De quoi s'agit-il exactement ? Qu'est-ce qu'un cautionnement ?

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne, appelée la caution (ici la Municipalité de Court), s'engage à payer la dette d'une autre personne (le débiteur ; ici Energies Court SA) si celle-ci ne le fait pas. Cela sert à rassurer le créancier (celui à qui l'argent est dû) qu'il pourra être remboursé, même si le débiteur ne paie pas.

En Suisse, ce contrat est régi par le Code des obligations (CO), aux articles 492 à 512.

À noter que le cautionnement de la Municipalité de Court sera conditionné à un cautionnement de la Bourgeoisie de Court. Cette dernière prendra sa décision lors de l'Assemblée bourgeoise du 10 juin 2025.

Conseil municipal

Déploiement de la fibre optique



Court bénéficiera prochainement de l'Internet ultra-rapide, grâce à la fibre optique. Swisscom a informé la commune de Court du déploiement, en plusieurs étapes, de son réseau jusqu'aux habitations. Les premiers travaux ont débuté au printemps 2025 et dès le printemps 2026, la majeure partie des résidents de la commune seront raccordés.

Le raccordement d'un bâtiment à la fibre optique nécessite au préalable la signature d'un contrat par le propriétaire de l'immeuble. Ce contrat autorise Swisscom à effectuer le raccordement, sans engagement d'achat de service ultérieur. La société Cablex, mandatée par Swisscom, contacte ensuite le propriétaire pour convenir des détails du raccordement.

Il est important de noter que les propriétaires qui refusent le raccordement à la fibre optique seront responsables

des frais de raccordement ultérieurs, qui peuvent varier entre CHF 8'000.00 et plus de CHF 20'000.00 en fonction de leur situation. Une fois que le réseau fibre optique sera terminé, le réseau en cuivre sera progressivement abandonné, ce qui signifie que ces propriétaires n'auront progressivement plus accès aux services tels que la télévision et/ou Internet.

La commune invite les propriétaires à collaborer dans ce projet et à profiter de cette occasion unique de se raccorder au réseau fibre optique. Cette transition technologique est entièrement financée par Swisscom et, une fois raccordés, les utilisateurs pourront choisir librement parmi les services proposés par différents opérateurs.

APPEL À LA VIGILANCE

Des individus malveillants se font parfois passer pour des techniciens et visitent ponctuellement les foyers. Sachez que les collaborateurs de Cablex sont



toujours en possession d'une carte d'identification et ne se rendent jamais chez vous sans avoir pris rendez-vous au préalable.

Bernard Leuenberger
Conseiller municipal en charge du dicastère « Environnement et travaux publics »

Piste de mobilité douce



En prévision de l'Assemblée municipale du 16 juin 2025, nous souhaitons vous présenter ce projet de piste de mobilité douce une dernière fois. En effet, les citoyennes et citoyens seront appelés à valider le crédit d'engagement y relatif.

Revenons d'abord aux origines du projet. Il y a quelques années, les CFF nous ont présenté leur vision quant à l'avenir de la gare de Court (rénovation complète prévue en 2026-2027). Dans le cadre de ces futurs travaux, un passage sous-voies sera réalisé pour desservir un nouveau quai côté Sud des voies. Ce passage souterrain permettra de relier le Sud au Nord des voies et inversement.

En prenant connaissance du projet CFF, le Conseil municipal y a vu l'opportunité de rapprocher la zone industrielle de la gare, étant ici précisé que tout développement dans la zone industrielle nécessite désormais d'être à proximité quasi directe d'une halte de transports publics. Relier la gare à la zone industrielle est une condition *sine qua non* à tout développement futur.

En plus de cette considération liée à l'aménagement du territoire, la piste de mobilité douce aurait l'avantage de diminuer par deux le temps de trajet à pied entre la gare et la zone industrielle (12 minutes actuellement contre 5 minutes par ce nouveau tracé). Ce tracé serait également complètement propre, sous-entendu un chemin sécurisé sans véhicule motorisé (excepté la voirie pour les entretiens courants). Finalement, il permettrait de mettre en valeur les travaux de réaménagement de la Birse. Nous avons déjà vu à l'été

2024 toutes les personnes qui ont profité de la piste de chantier pour se rapprocher du cours d'eau et profiter de la baignade. L'idée est donc de permettre, à l'avenir, de toujours profiter de cet accès privilégié à la rivière dans cette zone.

Ce projet est une belle opportunité pour le village et son avenir.

Fabien Müller, Conseiller municipal
en charge du dicastère « Urbanisme et mobilité »



En bonne voie, malgré certains obstacles



Le projet de la nouvelle halle de gymnastique progresse de manière encourageante, bien que certains obstacles aient récemment ralenti son avancée.

Après avoir obtenu des retours positifs de la part de l'ensemble des instances cantonales consultées, nous avons officiellement déposé notre demande de permis de construire auprès de la Préfecture du Jura bernois. Lors du dépôt public, une opposition a été formée par l'association Patrimoine bernois, région Grand Chasseral. Celle-ci soulevait deux points principaux: d'une part, la pente du toit jugée insuffisante, et d'autre part, l'extension du bâtiment du côté Sud, qui masquait partiellement les angles en pierre de l'ancienne halle. Ces critiques portaient exclusivement sur l'intégration du projet dans le village et sur la cohérence esthétique entre le bâtiment existant et la future construction.

Juste avant les vacances de Noël 2024, une séance de conciliation a été organisée avec les représentants de Patrimoine bernois, du Service des monuments historiques (SMH), de la Préfecture et de la commune. Malgré une discussion approfondie, aucun

consensus n'a pu être trouvé à ce moment-là.

Face à cette impasse, nous avons immédiatement entamé une réflexion afin d'explorer les alternatives possibles. Nous avons décidé de reprendre le dialogue avec les représentants de Patrimoine bernois, dans l'objectif de trouver une solution. Plusieurs échanges ont eu lieu entre les architectes et les services concernés. Grâce à cette collaboration de longue haleine, un compromis a pu être trouvé, satisfaisant les exigences des différentes parties.

Des ajustements ont été apportés, principalement d'ordre esthétique, notamment au niveau de la toiture et des volumes en façade. Ces modifications, loin de nuire au projet, ont même permis d'optimiser certains espaces et d'ajouter deux locaux supplémentaires, répondant ainsi encore mieux aux besoins identifiés.

Nous devons désormais soumettre les plans révisés à certaines instances cantonales pour validation, ce qui nécessitera une nouvelle mise à l'enquête publique. Nous espérons vivement que



cette nouvelle étape se déroulera sans encombre.

Ce projet est essentiel pour les écoles, ainsi que pour les sociétés locales, qui attendent avec impatience une infrastructure moderne et fonctionnelle. Nous sommes confiants que les améliorations apportées seront bien perçues par la population et permettront au projet d'entrer prochainement dans sa phase de réalisation.

Frédéric Hêche, Conseiller municipal en charge du dicastère «Infrastructures et durabilité»

CULTURE

Le Kiosque à musiques à Court

L'emblématique émission de la RTS, diffusée chaque samedi de 11 à 12.30 heures sur La Première, fera halte à Court le **samedi 2 août 2025**.

Lieu : halle de gymnastique
Manifestation ouverte à toutes et tous
Apéritif offert au terme de l'émission

Depuis sa création en 1971, Le Kiosque à musiques met en lumière la richesse des musiques populaires suisses (telles que les fanfares, brass bands, harmonies et chœurs), en particulier celles des régions romandes. L'émission est animée avec passion par Jean-Marc Richard, qui accompagne les auditeurs à travers des concerts en direct, des interviews d'artistes et des reportages sur la scène musicale locale.

Venez nombreuses et nombreux!



2025: 20^e anniversaire des Estivales musicales !

Cette année marque un jubilé important pour les Estivales musicales, qui célèbrent leur 20^e édition. À cette occasion, en plus du programme habituel en août, un après-midi exceptionnel est organisé le dimanche 2 novembre 2025 au Temple de Court.

Deux concerts seront proposés, dont l'un rendra hommage à l'histoire du village, avec un clin d'œil particulier au décolletage, activité emblématique de la région.

Réservez dès maintenant cette date supplémentaire dans vos agendas !

es+ivales
musicales



24 > 31 août
2 novembre

CRÉATION D'UN
CONCERTO POUR DÉCOLLETEUSE

Lutte contre le frelon asiatique

Face aux dangers que représente le frelon asiatique, la population est appelée à signaler le plus rapidement possible toute présence de cet insecte sur www.frelonasiatique.ch.

En 2024, près de 300 observations ont été confirmées dans le canton de Berne et une cinquantaine de nids ont pu être enlevés au total.

Pour continuer à ralentir autant que possible la propagation de cette espèce, le canton de Berne a une nouvelle fois besoin de l'aide de la population.

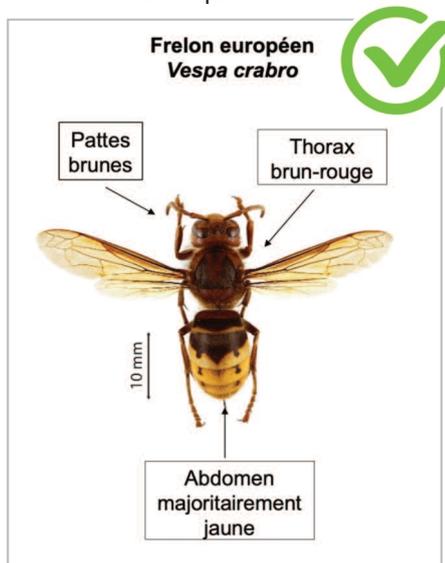


Au printemps, les frelons asiatiques peuvent souvent être observés dans les zones d'habitation, par exemple en train de construire leur nid à différents endroits autour ou dans la maison ou sur des plantes en fleurs dans le jardin.

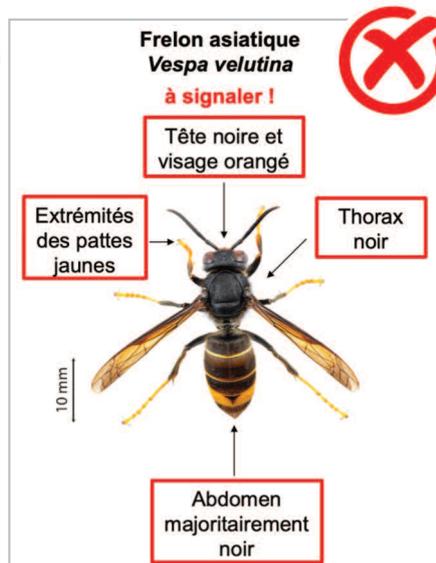
La détection précoce des nids primaires est importante, car leur élimination s'avère généralement simple, sans danger et peu coûteuse. Le canton est responsable de l'élimination des nids.

Le Conseil municipal vous remercie de votre précieuse collaboration.

Bernard Leuenberger, Conseiller municipal en charge du dicastère « Environnement et travaux publics »



En vol: abdomen jaune bien visible



En vol: insecte globalement noir

URBANISME

Révision du plan d'aménagement local



Une fois n'est pas coutume, nous revenons à vous avec ce projet de longue haleine qu'est la révision du plan d'aménagement local (PAL). Ce projet est d'une grande importance pour le village car

il définira la vision du développement territorial et le droit des constructions pour les quinze prochaines années. Il est vrai que cette révision du PAL est en route depuis déjà bien longtemps, mais nous avons l'impression de voir gentiment le bout du tunnel.

Depuis l'automne passé, le projet est dans les mains de l'Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) pour la phase dite de l'examen préalable. Lors de différentes séances et autres échanges avec les responsables du canton, le délai pour la remise des résultats de l'examen a été fixé à mi-mai 2025. Nous restons donc actuellement dans le programme que nous avons fixé l'année passée et espérons toujours pouvoir présenter ce projet en Assemblée municipale de décembre 2025.

D'ici là, plusieurs étapes devront encore être réalisées. Premièrement nous devrons apporter les corrections nécessaires imposées par l'examen préalable. Cette étape a déjà en partie été amorcée car nous avons profité d'une mesure mise en place par le canton pour faire avancer ces projets de révision de PAL. Cette mesure consiste à recevoir au fur et à mesure les différents rapports sollicités par l'OACOT. Ceci nous a permis de prendre connaissance des premières remarques des différents offices. Grâce à cette mesure, nous avons pu anticiper et amorcer les premières corrections.

Une fois cette étape terminée, nous organiserons une séance d'information et de participation de la population pour vous présenter ce projet. Cette séance aura lieu le jeudi 26 juin 2025, à 20 heures, au centre communal (informations suivront). Elle vous permettra de découvrir le projet avant que ce dernier ne soit déposé publiquement et de nous faire part de vos remarques. Nous pourrions peut-être amener certaines modifications qui sembleront nécessaires ou obligatoires selon vos com-

mentaires. L'objectif final étant de pouvoir publier ce projet à l'automne 2025 et d'éviter, autant que possible, de se retrouver face à des oppositions. Ceci devrait nous permettre de le présenter en Assemblée municipale de décembre 2025.

L'objectif est certes très optimiste mais nous souhaitons de tout cœur amener à bout ce projet qui est dans les mains de la commune depuis longtemps.

*Fabien Müller
Conseiller municipal en charge du dicastère « Urbanisme et mobilité »*



Les soins palliatifs pour accompagner la vie

Eviter la souffrance, anticiper les complications, veiller au confort et à la qualité de vie: tels sont les objectifs d'une prise en charge palliative.

Lorsque la perspective d'une guérison s'éloigne, les objectifs de traitement évoluent en prenant en compte la situation de la personne atteinte dans sa santé dans sa globalité et sa complexité. Les soins et l'accompagnement ne se limitent pas à la gestion de la douleur physique, mais englobent le soutien psychologique, social et spirituel du patient et de ses proches. On parle alors de soins palliatifs.

Cette approche des soins peut intervenir dans tous les lieux de vie et de soins. Ils s'inscrivent dans la durée, parfois en complément des soins curatifs, tout au long du parcours de soins, ainsi que dans la dernière phase de la vie.

Seules les situations complexes et instables nécessitent une prise en charge dans une structure spécialisée de soins palliatifs. Les soins palliatifs sont principalement prodigués par les services de soins à domicile et dans les établissements médico-sociaux (EMS) avec une implication du médecin traitant. Une collaboration interprofessionnelle permet de coordonner l'accompagnement entre tous les acteurs. Ceux-ci sont à l'écoute de la personne atteinte dans sa santé et s'engagent à respecter ses choix, son rythme, ses valeurs, ses besoins et ses droits.



Les professionnels peuvent bénéficier du soutien et des conseils de l'Equipe mobile en soins palliatifs BEJUNE (EMSP BEJUNE) dont l'une des antennes se trouve à Reconvilier. Selon les situations et les besoins, le réseau qui se constitue autour du patient s'étouffe des compétences de professionnels de



différents domaines (travail social, thérapie, spiritualité, etc.), ainsi que de bénévoles. Une attention particulière est portée au soutien des proches aidants.

Cyrille Voirol

Chef de projet de la stratégie BEJUNE en matière de soins palliatifs

Et même si «Aujourd'hui est le premier jour du reste de votre vie», vous avez de l'importance parce que vous êtes qui vous êtes et vous êtes important jusqu'au dernier moment de votre vie.

Pour en savoir plus: www.palliactif.ch est une plateforme d'informations sur les soins palliatifs dans l'espace BEJUNE.

Anne Freudiger, Conseillère municipale

en charge du dicastère «Cohésion sociale et culture»

COHÉSION SOCIALE

Repas livrés à domicile

Bien se nourrir est essentiel pour rester en bonne santé, quel que soit l'âge ou la situation. Dans notre région, plusieurs actrices et acteurs engagés proposent un service de livraison de repas sains et équilibrés directement à domicile. Cette prestation s'adresse à toutes et à tous: personnes âgées, isolées, en convalescence, de retour de maternité, malades, accidentées ou simplement dans l'incapacité de faire les courses ou de cuisiner.

Les repas sont généralement préparés à partir de produits de saison, locaux dans la mesure du possible. Cet engagement en faveur d'une alimentation de qualité contribue non seulement au bien-être des bénéficiaires, mais soutient également l'économie régionale.

Ce service joue un rôle précieux dans le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Il facilite le quoti-

dien tout en créant un lien humain régulier grâce au passage des livreurs, souvent bénévoles. Pour beaucoup, ce moment d'échange constitue un repère rassurant et une ouverture vers l'extérieur.

Trois prestataires locaux sont à votre disposition pour répondre à vos besoins:

- La Boucherie Krebs à Bévillard, forte d'une longue expérience en service traiteur;
- Le Service des Repas à Domicile de Moutier et environs, actif depuis 1980, fonctionne grâce à l'engagement de bénévoles dévoués;
- Le Fumoir de Champoz, reconnu pour son restaurant, livre également à un commerce du village.

Il est aussi possible de commander des repas via Internet. Toutefois, cette

solution, bien que pratique et flexible, ne garantit pas toujours la provenance locale des produits et supprime souvent le lien humain avec la personne qui effectue la livraison.

Pour toute information concernant les menus, les tarifs, les modalités de livraison ou les conditions d'abonnement, n'hésitez pas à contacter directement l'un des trois services mentionnés. Ils se tiennent à votre entière disposition pour vous accompagner.

Anne Freudiger, Conseillère municipale en charge du dicastère «Cohésion sociale et culture»



Avenir du téléski de Chaluet

Depuis des années, non seulement les enfants de Court, mais des environs également, se pressent au petit téléski situé à l'entrée du Vallon de Chaluet lorsque les conditions de neige le per-

mettent. Cet endroit est un point de rencontre pour petits et grands, à proximité et peu onéreux. Il offre une belle occasion de découvrir les plaisirs de la neige et de partager des moments conviviaux en famille.

Malheureusement, le système électrique ne répond plus aux normes actuelles et doit être remplacé et contrôlé. Un projet d'envergure est donc nécessaire pour garantir la sécurité et la pérennité du téléski.

Une récolte de dons, par le biais d'un « crowdfunding », est en cours actuellement et ce, jusqu'au 30 juin 2025. Le but à atteindre est de CHF 15'000. L'Union des Commerçants et Artisans de Court

(Unicomart) est à l'origine de cette initiative et remercie d'ores et déjà tous les donateurs pour leur soutien.



« Ensemble, sauvons le téléski, pour que les générations futures puissent y créer des souvenirs »

Visionner la vidéo : <https://youtu.be/2o29zZi8XQQ>

Faire un don : heroslocaux.ch ou lien direct : www.lokalhelden.ch/fr/ski-chal

Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du dicastère « Cohésion sociale et culture »



AGENDA

Agenda local 2025

| | |
|------------------------------|--|
| 16 juin | Assemblée municipale |
| 20–21–22 juin | Fête du village |
| 21 juin (matin) | Course pour enfants du VTT Montoz (pumptrack) |
| 26 juin | Séance d'information PAL |
| 28 juin | Marché artisanal (marcheartisanalcourt.ch) |
| 3 juillet | Fête de l'école |
| 26 juillet | Marché artisanal |
| 1 ^{er} août | Brunch à la ferme des Rompeux |
| 1 ^{er} août | Fête nationale à la patinoire (société des pêcheurs) |
| 2 août | Kiosque à musiques RTS |
| 22 août–31 août | Estivales musicales |
| 30 août | Marché artisanal |
| 6 septembre | Inauguration du nouveau fourgon tonne-pompe |
| 9 septembre | Sortie des aîné·e·s |
| 27 septembre | Marché artisanal |
| 28 septembre | Tir de clôture (société de tir) |
| 25 octobre | Vente de la paroisse réformée |
| 25 octobre | Marché artisanal |
| 23 novembre | Brunch de la FSG Court |
| 29 novembre | Marché artisanal |
| 1 ^{er} –24 décembre | Fenêtres de l'Avent |
| 6 décembre | Téléthon |
| 6 décembre | Friture (société des pêcheurs) |
| 8 décembre | Assemblée municipale avec promotions civiques |
| 12–13–14 déc. | Marché de Noël |

Plus de détails sur www.court.ch



ADMINISTRATION

Cartes journalières dégriffées en vente

La Municipalité de Court vend des cartes journalières dégriffées utilisables sur le réseau des transports publics suisse. Le principe est simple: plus la réservation de la carte intervient rapidement, plus le prix est réduit.

PROCÉDURE

La première démarche à entreprendre consiste à se rendre sur le site internet www.cartejournaliere-commune.ch et vérifier si une carte journalière dégriffée est encore disponible pour la date du voyage. Si tel est le cas, deux possibilités vous sont offertes par la Municipalité de Court:

1. Vous rendre au guichet de l'administration municipale et y acheter la carte journalière dégriffée.
2. Contacter l'administration municipale par téléphone (au 032 497 71 10) et, lorsque le personnel municipal vous en fait la demande, payer la carte journalière dégriffée via Twint (le prix vous est indiqué par téléphone). La preuve de paiement doit ensuite être envoyée par courriel à l'administration municipale. Une fois cette preuve reçue, la carte journalière dégriffée vous est transmise par voie électronique.

Administration municipale